ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 JUIN 2015

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

DEMANDE D'INTERVENTION :	Commune de NOTRE DAME DE L'ISLE (Département de l'Eure)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL	29 février 2016 - demandant l'intervention de l'EPF et s'engageant au rachat du bien dans le délai de cinq ans.
SITUATION DU BIEN :	Parcelle cadastrée section AB numéro 141, pour une contenance de 994 m².
POS:	POS approuvé le 8/11/1993, modifié le 14/11/2007 : zone NB (zone urbaine regroupant l'habitat ancien et récent de la commune)
PROJET :	Création d'un commerce de restaurant-gîte en lieu et place de l'ancien restaurant
COMITÉ D'ENGAGEMENT :	**26 mai 2016 - Avis favorable.**
PROPRIÉTAIRE :	**Mr Bertrand BLANCHARD**
ÉVALUATION DOMANIALE :	8 mars 2016 – 193.000 € + 10 % de marge de négociation
IMPUTATION :	**Compte n°962 736 – NOTRE DAME DE L'ISLE "Bar-restaurant l'Estaminet de l'Isle"** **Enveloppe projet : 223.000,00 € Dotations villes et territoires ruraux**

ROUEN le 20 juin 2016

Président du Conseil
d'Administration de l'EPF Normandie,

Sébastien LECORNU

Le Directeur Général
de l'EPF Normandie,

Gilles GAL